

2YLD
Société civile immobilière
au capital de 10 000 euros
Siège social : Zone Artisanale Le Long Boscq - Bricquebec
50260 BRICQUEBEC-EN-COTENTIN
537 463 069 RCS Cherbourg

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 16 DECEMBRE 2024**

Le 16 décembre 2024, à 10 heures, les associés de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au siège social.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

Sont présents à l'Assemblée :

- Monsieur **Yannick LEMERRE-DESPREZ**, détenteur en Pleine Propriété de 1 Part sociale
- Monsieur **Yoann LEMERRE-DESPREZ**, détenteur en Pleine Propriété de 99 Parts sociales

Total des parts détenues par les associés présents : 100 parts sur les 100 parts composant le capital social.

Monsieur Yoann LEMERRE-DESPREZ préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que tous les associés sont présents. En conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

[...]

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

[...]

A caractère extraordinaire :

- **Modification du libellé de l'adresse du siège social par décision de la Mairie,**
- **Modification corrélative de l'article 4 des statuts,**
- **Pouvoirs en vue des formalités.**

[...]

QUATRIEME RESOLUTION (EXTRAORDINAIRE)

L'Assemblée Générale, après avoir pris acte de la modification du libellé de l'adresse du siège social de la Société, décidée par le Conseil Municipal de la commune de BRICQUEBEC-EN-COTENTIN, décide de mettre à jour les statuts de la Société.



En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié comme suit :

ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège de la société est fixé : 12 Zone artisanale Le Long Boscq - Bricquebec 50260 BRICQUEBEC-EN-COTENTIN.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, et notamment à la société d'avocats FIDAL, Bureau de CHERBOURG-EN-COTENTIN (50100) rue des Veuves, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

La Gérance

Monsieur Yvan LEMERRE-DESPREZ

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom, positioned over the name 'Monsieur Yvan LEMERRE-DESPREZ'.